

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse  
**Band:** 20 (1940)  
**Heft:** 3/4

**Artikel:** Un fils glorieux de Lucerne : le général Alphonse Mayr de Baldegg  
**Autor:** Lalung, Henry de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-74011>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Miszellen — Mélanges.

### Un fils glorieux de Lucerne: Le général Alphonse Mayr de Baldegg

par *Henry de Lalung*.

Les hasards d'un exode imposé par les circonstances, nous ont conduit dans un château bourguignon, riche en souvenirs de l'époque napoléonienne. Parmi ces derniers figurent notamment les brevets, les lettres de nomination ou de promotion, les ordres de service ainsi que de nombreuses notes autobiographiques du général Mayr de Baldegg. Ce précieux ensemble de documents nous a été obligeamment communiqué par nos hôtes, arrière-petites-filles du général. Telles sont les sources historiques — restées jusqu'ici inédites — du présent article.

#### *Des Origines Patriciennes.*

Le général Mayr de Baldegg (Alphonse, Joseph, Martin, Antoine) est né à Lucerne le 15 juin 1789. La famille de son père, Charles Mayr de Baldegg, membre du « Petit Conseil » du canton de Lucerne, comme celle de sa mère, née Schwytzer de Buonas, remontent aux époques les plus lointaines de l'histoire de la Suisse. Un Mayr de Baldegg reçut, en 1350, de la maison impériale de Habsbourg, des lettres de noblesse héréditaire et le fief de Baldegg, dans le canton de Lucerne.

Plus tard, pendant les années de luttes héroïques et glorieuses au cours desquelles les Suisses conquièrent et affermirent leur liberté et leur indépendance, au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles, des Mayr de Baldegg et des Schwytzer de Buonas servirent activement et utilement leur pays, soit dans les armées, soit dans les conseils. Ces deux familles patriciennes ont donné à la Suisse des hommes de guerre, des magistrats, des prélats, des savants, dans les temps reculés comme dans les temps modernes.

Après de bonnes études au collège de Lucerne, le jeune Alphonse Mayr de Baldegg, à peine âgé de seize ans et demi, le 3 septembre 1805, entra, selon les traditions ancestrales, comme « cadet » dans un régiment suisse au service de l'Espagne. Doué d'une santé robuste et habitué dès son enfance à une vie active et de fatigue, il commença sa carrière par une rude épreuve.

*Une marche de 2000 kilomètres.*

Il fut, en effet, chargé de conduire à son régiment — le régiment suisse de Traxler — alors en garnison à Carthagène, un détachement de recrues : faisant ainsi, à pied, du centre de la Suisse au sud de l'Espagne, une route d'environ cinq cents lieues. Il eut le bonheur de réussir dans cette première et dure mission et arriva à son dépôt en décembre 1805.

« Je fus bien accueilli par le colonel du régiment, beau-frère de mon oncle, écrivait Mayr de Baldegg, et, commençai aussitôt mon service. » Il fut envoyé, à la tête d'un détachement, pour lever des impositions dans la riche province de Murcie, commençant ainsi à se familiariser avec la langue espagnole qui devait par la suite lui devenir aussi familière que sa langue maternelle.

Rentré à Carthagène, sa mission accomplie, le jeune « cadet » fut affecté au service de cette importante place de guerre, de son arsenal et de son magnifique port. « J'aimais mon métier avec passion, raconte Mayr de Baldegg, et je le faisais avec toute l'exactitude qu'il réclamait, mais mon cœur et mon esprit se soulevaient à la vue du barbare régime disciplinaire, alors en usage dans les régiments d'Espagne... »

*Un « code de fer ».*

« Les coups de bâton distribués pour des fautes souvent peu graves, l'horrible spectacle d'un malheureux soldat passant au milieu d'une haie de trois cents ou quatre cents hommes et recevant de chacun, sur son dos, un coup de la courroie épaisse et dure détachée du fusil ; ces atroces punitions révoltaient tous mes sentiments d'humanité et de dignité de l'homme. »

Fort heureusement, sur la proposition de l'Inspecteur général des régiments suisses, Négrette, le « cadet » Mayr de Baldegg fut admis à l'École supérieure d'Artillerie et du Génie établie à Zamora.

Peu de temps après, hélas, la guerre devait éclater en Espagne. Les armées françaises franchissaient les Pyrénées et le régiment dont faisait partie Mayr de Baldegg reçut l'ordre de rejoindre un corps de troupes espagnoles qui se formait dans la région de Valence, afin de protéger cette ville.

Les succès des Français furent si rapides dans cette première campagne, qu'à la fin de 1808, presque toute l'Espagne était envahie et à peu près soumise. Les régiments suisses et toutes les troupes étrangères servant en Espagne furent licenciés. Avec leurs volontaires, Napoléon forma un régiment sous le nom de « Royal-Etranger ».

\* \* \*

*Sous-lieutenant de Voltigeurs aux ordres du colonel Hugo.*

L'empereur donna ce régiment à son frère Joseph, devenu roi d'Espagne et le commandement en fut confié au colonel Hugo, « ce héros au

sourire si doux», comme devait le nommer plus tard son fils, le poète Victor Hugo, alors âgé de sept ans.

« Me trouvant actif et zélé, écrivait Mayr de Baldegg, le colonel Hugo me confia le soin de former une nouvelle compagnie de voltigeurs dont je fus nommé sous-lieutenant. »

Le capitaine et le lieutenant se trouvant en mission, Mayr de Baldegg eut plusieurs fois l'occasion de commander cette belle compagnie au cours de diverses opérations. L'une d'elles le conduisit à Talavera de la Reina, deux jours après la funeste bataille livrée par le roi Joseph à l'armée anglo-espagnole. Notre jeune sous-lieutenant vit là, pour la première fois, un vaste champ de bataille encore tout jonché de cadavres, de débris de fusils et de canons, « bref, toutes les traces émouvantes d'une lutte acharnée et d'un grand carnage. »

Mayr de Baldegg ne songeait nullement à changer de corps, lorsqu'en septembre 1809, il reçut inopinément, avec le brevet de lieutenant, l'ordre de se rendre à Madrid. A son arrivée dans cette ville, il devait apprendre qu'il était redevable de cette nomination au chef d'escadron Meyer de Schauensée, son compatriote et parent par alliance, né comme lui à Lucerne et qui était alors premier aide de camp du général Suchet, nommé plus tard maréchal et duc d'Albuféra.

De Madrid, à travers la Vieille Castille, où « derrière chaque arbre, derrière chaque haie, on devait s'attendre à trouver un ennemi caché », Mayr de Baldegg gagna Saragosse où il arriva à la fin d'octobre 1809. A partir de ce moment, il fit à l'armée d'Aragon le service d'officier de liaison d'état-major, « le plus pénible et le plus dangereux des services, dans cette cruelle et longue guerre d'Espagne ».

S'agissait-il, à la tête d'une légère escorte, de préparer les logements du grand quartier général, en un pays hérissé d'ennemis, ou de transmettre des ordres aux commandants de troupes, éloignées parfois de plusieurs lieues, le lieutenant Mayr de Baldegg s'acquittait de ces périlleuses missions avec autant de bravoure que d'habileté, servi, en outre, par sa connaissance presque parfaite de l'espagnol.

Comme chef d'une colonne, il parcourut la province au nord de Saragosse, entre l'Ebre et les Pyrénées, poursuivant le célèbre Mina et sa bande de guérillas qui inquiétaient les communications de l'armée entre la Navarre et la France. Au retour de cette expédition, il prit part à la bataille de Margalet et au siège de Lérida où il fut blessé.

\* \* \*

*Capitaine d'état-major à 22 ans.*

Pendant la campagne de 1811, Mayr de Baldegg participa au siège de Tortosa, pendant lequel il eut un cheval tué sous lui, et au long et meurtrier investissement de Tarragone où sa brillante conduite lui valut d'être nommé capitaine. Il était alors âgé de vingt-deux ans.

Sans vouloir suivre notre jeune capitaine dans tous ses combats au cours de l'année 1812: prise d'Oropésa, bataille et siège de Sagonte, investissement de Valence où Mayr de Baldegg, de nouveau blessé, fut nommé aide de camp du général Saint-Cyr Nugues, nous voudrions narrer une aventure personnelle à notre héros. Celle-ci se déroula lors de la bataille de Valence.

Pour mieux juger des mouvements de l'armée, le maréchal Suchet était monté, avec quelques officiers, dans le clocher d'un village que les troupes françaises avaient déjà dépassé. Les autres officiers de l'état-major et l'escorte ordinaire du maréchal composée d'une trentaine de cavaliers étaient restés au pied du clocher, attendant le retour du maréchal.

Tout à coup, un cavalier de l'escorte, parti en reconnaissance, vint, à bride abattue, annoncer qu'une forte colonne espagnole se dirigeait sur le village. On fit prévenir le maréchal du danger qui le menaçait d'être fait prisonnier et toute la petite troupe qui stationnait au pied du clocher, Baldegg en tête, fonça ventre à terre sur la colonne espagnole. Surprise par cette attaque soudaine et supposant, sans doute, qu'elle avait affaire à des avant-gardes, la division espagnole, forte d'environ trois mille hommes, changea immédiatement de direction et s'éloigna du village, non sans « saluer » les Français de coups de feu nourris.

« Un de mes camarades, raconte Mayr de Baldegg, eut la cuisse traversée d'une balle, blessure dont il mourut quelques jours après. Quant à moi, un fantassin espagnol m'ayant mis en joue, je lui lançai un coup de sabre et sans m'occuper davantage de mon homme, je rejoignis mes camarades qui s'étaient ralliés au maréchal. »

\* \* \*

#### *Chevalier de la Légion d'honneur à 24 ans.*

Les résultats funestes des campagnes de 1812 en Russie et de 1813 en Prusse avaient ranimé partout les ennemis de la France.

En Espagne, les Anglais sous Wellington, alliés aux Portugais et aux Espagnols, avaient pris l'offensive. La défaite de Vittoria et d'autres revers contraignirent l'armée française à se rapprocher de la frontière. Le maréchal Suchet fut obligé de suivre ce mouvement rétrograde. Son armée, au cours de cette retraite « lente et bien calculée », soutint plusieurs combats victorieux contre les troupes anglo-espagnoles, notamment au col d'Ordal, en Catalogne. Après un combat acharné au cours duquel le capitaine de Baldegg se signala par des actions d'éclat, l'ennemi se retira sur Villafraanca, laissant entre les mains des Français de nombreux prisonniers. A cette occasion, Napoléon accorda des avancements de grade et des décorations. Mayr de Baldegg fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 25 novembre 1813. « Cette récompense, gagnée sur le champ de bataille, écrivait-il, et qui était alors si appréciée et si difficile à obtenir — le

général Salm, tué au siège de Saragosse, n'était pas décoré — me combla de bonheur! »

Rentré en France, en 1814, après la bataille de Toulouse, le capitaine Mayr de Baldegg obtint son premier congé et revint dans sa famille, en Suisse.

\* \* \*

#### *Retour au Pays natal.*

On imagine aisément la joie de notre héros à la pensée d'embrasser ses parents, ses soeurs, de revoir sa chère ville de Lucerne et son lac d'azur « qui, aux beaux jours, scintille comme une plaque de lapis enchâssée dans les montagnes d'émeraude ». On conçoit également la légitime fierté du jeune légionnaire, lorsqu'il recevrait les félicitations de ses amis, « l'étoile des braves » épinglée à son dolman. Hélas, de douloureux changements dont la rareté des nouvelles ne lui avaient pas permis d'être informé, s'étaient produits au cours de ces neuf années d'absence. La mère de Mayr de Baldegg n'existait plus, l'âge avait affaibli la santé de son père; une de ses soeurs, mariée, avait quitté le foyer familial, l'autre allait prendre le voile. Même les sentiments de sa cousine « Nanny » dont le tendre souvenir « avait été comme un baume pour son coeur » s'étaient transformés et désormais il ne devrait plus voir en elle qu'une « bonne et aimable parente ».

A la fin de 1814, Mayr de Baldegg rejoignit à Strasbourg le général Saint-Cyr Nugues dont il était toujours l'aide de camp et fit en cette qualité la campagne de 1815 dite des cent jours. Puis, au licenciement de l'armée, il fut placé en demi-solde, position où il resta jusqu'en octobre 1818. C'est à cette époque qu'il reçut des lettres de naturalité.

Admis à la fin de 1818 comme capitaine au « Corps royal d'état-major », récemment créé, Mayr de Baldegg y poursuivit sa brillante carrière. Chevalier de Saint-Louis en 1822, il fit, comme aide de camp du général Desprez, la campagne de 1823 en Catalogne à la suite de laquelle il fut nommé chef d'escadron et officier de l'ordre de Saint-Ferdinand. Trois ans après, le 26 octobre 1827, il épousait Françoise Brenier de Montmorand, fille du général de ce nom.

A partir de cette date, Mayr de Baldegg gravit successivement les grades les plus élevés et obtint les plus hautes distinctions militaires. Lieutenant-colonel en 1832, chef d'état-major de la division des Pyrénées orientales, officier de la Légion d'honneur en 1835, commandeur de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique et enfin général en 1845. Sous ce grade, il commanda le Prytanée militaire de La Flèche, puis l'école d'application d'état-major de Paris où la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur couronna ses services. C'est dans l'accomplissement de cette haute fonction que vint l'atteindre, en 1851, la limite d'âge.

Ainsi se termine, après quarante-six années de service et six campagnes, la remarquable carrière du général Mayr de Baldegg. L'officier le plus brillant ne saurait souhaiter des citations à l'ordre de l'armée et des notes de service plus élogieuses que celles qui furent obtenues par ce fils glorieux de Lucerne.

Le général Alphonse Mayr de Baldegg repose maintenant dans le petit cimetière de Saint-Marcellin (Isère). Sa vie héroïque et sans reproche est un exemple et un merveilleux enseignement.

### La question du Pays de Gex au premier Congrès de Paris (1814)

par *Pierre Burnand*.

Quelques recherches entreprises au sujet de la politique extérieure de la Restauration genevoise m'ont amené à reprendre le passage de *La Suisse et l'Europe, 1813—1814* (1931), dans lequel William Martin étudie cette question, pour le confronter avec l'ouvrage fortement documenté de M. Ch. Dupuis sur *Le Ministère de Talleyrand en 1814* (1919—1920) que ne cite pas l'auteur genevois. On verra que, si le doute est jeté sur certains points, la vue d'ensemble de W. Martin reste juste.

Se basant sur l'existence probable d'un protocole daté du 12 mai 1814 et signé par le comte de la Forêt, cédant à Genève le Pays de Gex, moins Collonges et le Fort de l'Ecluse, W. Martin explique ainsi l'échec des revendications genevoises: le 12 mai, Talleyrand admet la cession de cette province, et laisse signer le protocole; puis il s'y oppose après l'insuccès de la France sur la frontière belge. Alors qu'on a invoqué pour expliquer ce refus « le désir du roi Très Chrétien de ne pas céder des sujets catholiques à un Etat protestant », W. Martin déclare: « La vérité est que, ce jour-là, Genève a payé le territoire belge, le Luxembourg et le Palatinat, et que ses intérêts ont été sacrifiés à ceux de l'Angleterre et des Pays-Bas. »

M. Ch. Dupuis cite comme source le volume no. 673 des *Mémoires et Documents* des Archives du Ministère des Affaires étrangères de Paris, dont la connaissance complète et l'étude détaillée permettraient très probablement de faire la lumière sur ce petit problème d'histoire diplomatique. Mais les larges citations qu'il en fait sont extrêmement intéressantes et méritent d'être signalées.

C'est le 24 octobre 1814, à Vienne, que le diplomate autrichien Wessenberg montra à Pictet de Rochemont et à J. G. Eynard un acte cédant le Pays de Gex à Genève. Eynard a rapporté le fait dans son journal; Pictet de Rochemont de même dans une lettre à Turrettini dont voici un passage: « Ensuite, conférence avec Wessenberg. Edification complète. Nous prêchions un converti, et tellement converti qu'il nous a fait voir l'original du

protocole par lequel le Pays de Gex nous était formellement cédé: Collonges et le Fort de l'Ecluse étaient seuls réservés. J'ai lu de mes yeux la signature du bras droit de Talleyrand, dont le nom fait penser aux feuilles (la Forêt), en date du 12 mai.»<sup>1</sup>

Les textes cités par M. Dupuis confirment-ils ce témoignage?

« Le Marquis d'Osmond crut pouvoir accéder au désir des Alliés », dit-il. Puis il cite un rapport du 16 mai, dans lequel d'Osmond déclare: « Nous avons obtenu en Savoie un ample dédommagement au petit sacrifice fait dans le Pays de Gex. »

Il appert nettement de ces lignes que des promesses ont été faites par des subordonnés de Talleyrand. Mais deux questions se posent, que nous allons examiner.

La première est celle du signataire. M. Dupuis dit que c'est le marquis d'Osmond qui fit partie de la commission chargée de tracer les limites de la France, tandis que le comte de la Forêt fut membre de celle des Finances. Par ailleurs, les rapports sur les questions territoriales sont présentés par d'Osmond. Peut-être ce fait n'est-il pas déterminant. D'une part, parce que, d'après Thiers, les deux négociateurs ont siégé à la commission des limites; d'autre part, il est possible que la Forêt ait signé un acte de cession en tant que représentant du Ministre des Affaires étrangères.

La seconde difficulté est constituée par une contradiction, apparente ou réelle, entre le témoignage de Pictet-de Rochemont et ce que dit M. Dupuis. Celui-ci déclare que le 19 mai, lorsque d'Osmond eut reçu l'ordre de ne pas céder le Pays de Gex, les négociateurs alliés lui proposèrent de réserver le canton de Collonges. Pictet de Rochemont dit que la réserve de Collonges et du Fort de l'Ecluse figurait sur le document du 12 mai. Il se peut qu'elle ait été faite dès le début, et que le 19 on proposa de l'étendre à tout le canton de Collonges. Il semble en effet que d'Osmond n'aurait pas osé céder un point stratégique aussi important que le fort sans en référer à son supérieur, et qu'il l'a tout de suite réservé.

Si donc l'existence du protocole n'est pas prouvée par ce que nous pouvons connaître des documents de Paris, il reste acquis, en vertu des textes cités, que les négociateurs français étaient prêts à donner à Genève le Pays de Gex.

Mais Talleyrand était-il au courant de cette promesse? M. Dupuis, qui a eu sous les yeux toute la documentation, écrit: « Le marquis d'Osmond crut pouvoir accéder au désir des Alliés. »

Il semble que les termes qu'il emploie prouvent que Talleyrand a ignoré l'attitude d'Osmond. Toutefois il est possible qu'il ait laissé ses subordonnés libres de se montrer conciliants en vue d'obtenir des avantages dans le Nord, mais on ne saurait dire aussi catégoriquement que W. Martin: « Talleyrand

---

<sup>1</sup> *Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François D'Ivernois*, t. I, p. 185.

n'hésita pas, pour témoigner de sa bonne volonté, à laisser établir le protocole du 12 mai, qui nous donnait le Pays de Gex. »

Il résulte de cette analyse que si des négociateurs français ont pu promettre le Pays de Gex, sans doute à l'insu de Talleyrand, cette promesse n'a pas toute la valeur que lui attribue W. Martin <sup>2</sup>.

Il reste à voir pourquoi Talleyrand s'est opposé à cette cession.

Le 14 mai, le comte de Munster avait signifié au comité des limites le refus de l'Angleterre de répondre aux *désiderata* français relatifs à la frontière septentrionale.

Le 16, Talleyrand répond à d'Osmond, qui lui annonce d'une part l'acquisition d'une partie de la Savoie, en lieu et place des villes de Belgique, d'autre part la cession du Pays de Gex: « L'abandon du Pays de Gex est une chose à laquelle le roi ne pourrait jamais consentir. C'est bien assez que la France doive conserver si peu de ses conquêtes, sans céder encore une partie quelconque de ses anciennes possessions. Une telle cession détruirait d'ailleurs totalement l'effet moral des concessions promises par les Alliés, en leur donnant l'apparence d'un simple échange. Je vous invite donc à regarder ce point comme essentiel. »

Dans ce passage, le rapport entre les questions de la frontière Nord et du Pays de Gex est perceptible. On sent dans les phrases de Talleyrand qu'un gain trop restreint interdisait au roi de France la moindre générosité, que l'acquisition d'une partie de la Savoie, et non des villes belges, ne valait pas le moindre sacrifice. Si la France avait acquis celles-ci, la cession du Pays de Gex n'eut pas paru « un simple échange ». Le territoire que la France devait conserver dans le département du Léman était sensiblement égal en superficie au Pays de Gex, et le démembrement du département aurait effectivement eu l'air d'un troc. Il suffit de regarder la carte dressée par W. Martin (p. 352) pour en être persuadé. L'avance dans le département du Mont-Blanc n'aurait pas atténué cette impression.

Ce texte de Talleyrand semble donc confirmer la thèse de W. Martin, selon laquelle le Pays de Gex est resté à la France en compensation du territoire belge, maintenu par la politique anglaise hors des limites du Royaume.

Tout en ne suivant pas entièrement ses déductions, nous rejoignons ses conclusions.

Quant au protocole du 12 mai 1814, il ne semble pas avoir été versé aux Archives de Vienne. Peut-être le retrouvera-t-on à celles du quai d'Orsay? Il semble en tout cas que c'est par la connaissance de l'ensemble des documents de Paris que le problème sera résolu.

---

<sup>2</sup> Voir déjà à ce sujet Louis Ricard, *Genève et les traités de Paris de 1814 et de 1815*, Paris 1883 in-8<sup>o</sup>, p. 98.